

Mairie de MARIGNY-LE-LOZON
1 place Cadenet
Marigny
50570 MARIGNY-LE-LOZON

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 DECEMBRE 2022

Liste des délibérations

Numéro	Titre des délibérations	Vote
221206-01	ESPACE WESTPORT: NOTIFICATION DES MARCHES POUR LES LOTS 6 et 10	Approuvée
221206-02	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHÉ PLACE WESTPORT	Approuvée
221206-03	OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNEE 2023	Approuvée
221206-04	TARIFS DES SALLES DES FETES : FORFAIT ENERGIE	Approuvée
221206-05	CESSION DE LA PARCELLE 292AB223	Approuvée
221206-06	CESSION DE LA PARCELLE 280A212	Approuvée
221206-07	RETROCESSION DE LA CONCESSION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ET MADAME STEPHANI	Approuvée
221206-08	POSE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL	Approuvée
221206-09	PLAN DEPARTEMENTAL D'ADRESSAGE : ACCOMPAGNEMENT PAR MANCHE NUMERIQUE POUR LA REALISATION DE LA BASE ADRESSE LOCALE (BAL)	Approuvée
221206-10	AVENANT A LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN	Approuvée
221206-11	PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR.	Approuvée
221206-12	BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°6	Approuvée

Vu pour être affiché le 07 décembre 2022

Le maire,
Fabrice LEMAZURIER



REUNION DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit octobre à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	12/10/2022	Affichage	
Quorum (13)	23	Votant	24

Etaient convoqués les conseillers municipaux suivants : LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, DESLANDES Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUËF Nicolas.

Absents excusés : BESSON Huguette, LAGRANGE Emmanuel

Pouvoir : BESSON Huguette donnant pouvoir à HOMMET Adèle

Ordre du jour : 1/ ESPACE WESTPORT: NOTIFICATION DES MARCHES RELANCE DE LA CONSULTATION DECLAREE SANS SUITE POUR LES LOTS 3, 4, 5, 6 ET 10. 2 AMENAGEMENT DU BOURG DE MARIGNY – TRANCHE 2 : NOTIFICATION DES MARCHES. 3/ LOGEMENT D'URGENCE 14B RUE DU 8 MAI A MARIGNY : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE. 4/ RETROCESSION DE LA CONCESSION PERPETUELLE DE MADAME CHRISTIANE EUGENE. 5/ BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°5. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, après avoir désigné Florence LESAGE comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.

ESPACE WESTPORT: NOTIFICATION DES MARCHES RELANCE DE LA CONSULTATION DECLAREE SANS SUITE POUR LES LOTS 3, 4, ET 5 221018-01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la rénovation et l'extension de l'espace Westport relance de la consultation déclarée sans suite pour les lots 3, 4, 5, 6 et 10.

La consultation pour 5 lots a été lancée en procédure adaptée.

L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 29 août 2022.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 30 septembre 2022 à 12h00.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Cabinet Didier Boscher, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2022 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	LIBELLE LOT	NOM	MARCHE € HT
3	COUVERTURE ETANCHEITE	CORBET	84 372.43 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	LECARDONNEL	159 700.00 €
5	PLATRERIE SECHE - MENUISERIES INTERIEURES	ORQUIN	181 200.00 €
6	PLOMBERIE - CHAUFFAGE- VENTILATION	INFRUCTUEUX	
10	ELEVATEUR	INFRUCTUEUX	
TOTAL			425 272.43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 3 4 et 5 pour la rénovation et l'extension de l'espace Westport et déclare les lots 6 et 10 infructueux.

AMENAGEMENT DU BOURG DE MARIGNY – TRANCHE 2 : NOTIFICATION DES MARCHES 221018-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement de bourg de Marigny – Tranche 2.

La consultation pour 3 lots a été lancée en procédure adaptée.
L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 24 août 2022.
La date limite de dépôt des offres était fixée au 30 septembre 2022 à 11h00.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, PRY TECH conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2022 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	LIBELLE LOT	NOM	MARCHE € HT
1	TERRASSEMENT VOIRIE EAUX PLUVIALES MACONNERIE MOBILIER	EUROVIA	786 765.92 € avec la variante 1
2	TRANCHEES TECHNIQUES ET ECLAIRAGE PUBLICS	SORAPEL	179 994 .20 €
3	ESPACES VERTS	PAYSAGES D'ELLE	9 212.00 €
TOTAL			975 972.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1, 2 et 3 pour l'aménagement de bourg de Marigny – tranche 2 pour les tranches ferme et optionnelle.

LOGEMENT D'URGENCE 14B RUE DU 8 MAI A MARIGNY : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE 221018-03

Considérant que la Commune de MARIGNY-LE-LOZON possède un logement d'urgence au 14 B rue du 8 mai 1945 à Marigny
Considérant que ce logement d'urgence sera mis à disposition de manière temporaire aux personnes dans la nécessité,

Le maire propose d'adopter le principe d'une convention d'occupation précaire du local d'une durée maximale de 3 mois et moyennant une redevance mensuelle de 350 €. La redevance sera révisée chaque année, automatiquement, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, à la date anniversaire de la prise d'effet de la présente convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe d'une convention d'occupation précaire du local situé au 14 B rue du 8 mai 1945 à Marigny et d'une redevance mensuelle de 350 €.

RETROCESSION DE LA CONCESSION PERPETUELLE DE MADAME CHRISTIANE EUGENE 221018-04

Vu l'arrêté n°2022-70/ 9.1 du 13 juillet 2022 portant réglementation de la police du cimetière, Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame EUGENE Christiane 12 rue de la Mairie à Lozon (Manche) concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date du 16 novembre 2018

Enregistré par le maire de Lozon, le 16 novembre 2018

Concession perpétuelle

Au montant réglé de 100 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Madame EUGENE Christiane acquéreuse de la concession en date du 16 novembre 2018 dans le cimetière communal de Lozon, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame EUGENE Christiane déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire, autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession et à procéder au remboursement de la part communale représentant les 2/3 du prix de la concession soit 66.67 €.

BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°5 221018-05

Afin de prévoir les crédits nécessaires pour :

- L'opération 2022-13 : stores salle des fêtes de Lozon
- L'opération 2022-01 : équipements du cimetière

il est proposé la décision modificative suivante :

Article	Opération/Libellé	Diminution /Augmentation de crédits ouverts
2188	2022-13 STORES SALLE DES FETES LOZON	+ 500 .00 €
21316	2022-01 EQUIPEMENT DU CIMETIERE	+ 2 000.00 €
2111	2018-08 LES ORMES 4	- 2 500.00 €

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

MARCHE HEBDOMADAIRE

Adèle HOMMET a rencontré les exposants du marché mercredi 12 octobre afin de prévoir l'organisation du marché pendant les travaux à venir d'aménagement du bourg de Marigny. Il a été convenu que les exposants seraient regroupés sur la Place Westport en décembre 2022 et qu'à compter de janvier 2023 le marché aurait lieu sur le parking du pôle public et le long de la rue de l'église.

TARIFS DES SALLES DES FETES

Le maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur les tarifs des salles des fêtes en prenant en compte la hausse des coûts des énergies. Le conseil municipal sera amené à délibérer en décembre sur cette question.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU POLE PUBLIC

Fermeture de la bibliothèque, de l'agence postale, de l'espace France Services et de la mairie le 31 octobre 2022.

- CALENDRIER DES ELUS :

8 novembre 2022 20h	<i>Prochaine réunion du conseil municipal</i>
15 décembre 2022 19h au restaurant scolaire	<i>Réunion annuelle du personnel</i>
13 janvier 2023 20 h salle des fêtes de Lozon	<i>Vœux du Maire</i>

Délibérations prises au cours de la séance : 221018-01 ;221018-02 ;221018-03 ;221018-04 ;221018-05.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
LEMAZURIER	Fabrice	Maire	
		Secrétaire de séance	